

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le 20 avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Luzy sous la Présidence de Madame Dominique JOYEUX.

Date de la convocation : 14 avril 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 10 mai 2017

Etaient présents :

- **Achun :** Dominique JOYEUX
- **Alluy :** Bernard DAUPELOUP supplée
Patrice BONNET
- **Aunay-en-Bazois :** Daniel BAUDIER
- **Avrée :** Georges CHATEAU
- **Biches :** Jean-Philippe PANIER
- **Brinay :** /
- **Cercy-la-Tour :** Sébastien DESCREAUX,
Marie-Laure PARMENTIER, Michel
MULOT, Alain REININGER
- **Charrin :** Serge CAILLOT, Hervé
GARÇON
- **Chatillon-en-Bazois :** Michèle
DARDANT, Michel MARIE, Marie-
Josèphe ALEXANDRE
- **Chiddes :** Bernadette VOILLIOT
- **Chouigny :** Thierry LAPORTE
- **Dun-sur-Grandry :** Christiane MAURY-
JOSSERAND
- **Fléty :** Henri MARCEL
- **Fours :** Georges PEREIRA, David
BONGARD
- **Isenay :** Philippe LAFAYE
- **La Nocle-Maulaix :** Michel HARASSE
- **Lanty :** Annick BERTRAND
- **Larochemillay :** /
- **Limanton :** Pierre PÉRE
- **Luzy :** Jocelyne GUERIN, Jacques
CHARMONT, Françoise DUBUC, Jean-
Claude DESRAYAUD, Michèle
ANDRIOT, Thierry DESCOURS
- **Maux :** Eric THOMAS
- **Millay :** Christian POUCHELET
- **Montambert :** Marie-Christine ROY
- **Montapas :** Michel BERTIN
- **Montaron :** Patrick BERTIN
- **Mont-et-Marré :** Gérard PERCEAU
- **Montigny-sur-Canne :** Pierre
REVENIAUD
- **Moulins-Engilbert :** Frédéric MONET,
Ginette DOMART, Serge DUCREUZOT,
Pierre BROSSARD
- **Ougny :** Michel DURAND
- **Poil :** Christian COURAULT
- **Préporché :** René DUVERNOY
- **Rémilly :** Jean-Paul MARGERIN
- **Saint-Gratien Savigny :** Noël PERREAU
- **Saint-Hilaire-Fontaine :** Claude ROYÉ
- **Saint-Honoré-les-Bains :** François
GRANDJEAN, Didier BOURLON
- **Saint-Seine :** Serge SAUVAGET
- **Savigny-Poil-Fol :** Bernard LEBLANC
- **Sémelay :** Guy LAFFAYE
- **Sermages :** Dominique STRIESKA
- **Tamnay-en-Bazois :** /
- **Tazilly :** Pascal GUERIN
- **Ternant :** Olivier FOREST
- **Thaix :** Michel BOURGNEUF supplée
David JOYEUX
- **Tintury :** Micheline PRADALIER
- **Vandenesse :** Bernard LAGOUTTE
- **Villapourçon :** Guy CLOIX

Conseillers communautaires suppléants présents :

Martine DUMONT, Chantal VACHERON, Alexis REVENIAUD, Bruno GALMICHE, Pierre CHABOSY, Pierre LINARES, Monique JOUAULT, Max LEGARE, Jean CAROLLO, Isabelle EPINAT, Alain GAUTHIER, Jean-Claude NEANT, Jean-Claude LAMBERT.

Secrétaire de séance : David BONGARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 59
- Procurations : 6
- Qui ont pris part à la délibération : 65

Procurations de :

- M. Pierre TISSIER-MARLOT à M. Jean-Philippe PANIER
- M. Emmanuel BERNARD à M. Alain REININGER.
- Mme Caroline MARCEAU à M. Sébastien DESCREAU.
- M. Gilles GONIN à Mme Michèle ANDRIOT.
- M. Jacques PERRAUDIN à M. Bernard LAGOUTTE
- M. Jean-Jacques LAMALLE à M. François GRANDJEAN

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion

N°2017-92

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

M. Reininger dit que p3 il faut rajouter qu'il ne souhaite pas un Vice-Président « de Saint-Honoré ». p4 Mme Joyeux avait dit que le versement des attributions de compensation devait être fait le lundi suivant mais il n'a été fait que trois semaine plus tard. Celui de mars n'a pas encore été fait.

M. Brousse répond qu'il doit se rapprocher de son trésorier puisque le versement des AC a été fait par la trésorerie.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 9mars 2017.

Décisions prises par la Présidente et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

Compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Achat d'un ordinateur pour Cristèle Girard : 753,83 € HT
- Clé : achat et pose d'un cylindre avec clé pour les locaux à Cercy SBR 70,80 € TTC, clé pour le siège Durupt 19,20 € TTC
- Remplacement pneu et équilibrage véhicule assainissement : 180,60 TTC
- CLEA : transport bus 170 € TTC, spectacle association Cordyline 830 € TTC, atelier éveil corporel Incidance 1 593 € TTC, stage hip hop KompagnieKoinci'Dance 852 € TTC, transport sortie Bibracte Gonin 220 € TTC
- Défrichage parcelles ZA Alluy : 2 107,73 € TTC
- Voirie : réparation Rotor Noremat 888 € TTC, rouleau palpeur Noremat 358,09 € TTC
- Clôture 295,09 € TTC
- OT : nettoyage vitres O'pure 165 € TTC, jus de pomme pot accueil M. Le Poivre 288 € TTC, réalisation et impression d'affiches et de dépliants pour Herbes folles et poules de luxe 777 € HT
- Litige gendarmerie : signature du protocole d'accord 4 000 €

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Travaux assainissement rue des marbres à Moulins-Engilbert : le cabinet Urba Laba été retenu comme assistant technique à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 6 000 € HT sur la partie eaux usées ;

- Loyer de la boulangerie d'Alluy : accord de principe sur la location et décide de prendre en charge la moitié du loyer pendant les 6 premiers mois pour les nouveaux repreneurs ;
- Création de la régie de recettes pour la vente de produits à l'office de tourisme à Saint-Honoré-les-Bains et de la régie de recettes pour la vente de produits à l'office de tourisme à Moulins-Engilbert
- Personnel : procédure de remplacement de la bibliothécaire du Bazois, d'un agent d'accueil touristique, procédure de recrutement des saisonniers de l'office de tourisme à Cercy-la-Tour, de l'agent d'accueil à Fleury
- Maîtrise d'œuvre de la halte-garderie à Luzy : signature du devis de l'atelier Videau pour un montant de 10 260 € HT
- Avenant au marché plomberie-chauffage à la Maison des générations à Chatillon-en-Bazois pour un montant de 5 769 € HT

Finances

Taux d'imposition

N°2017-93

Madame la Présidente lit le compte-rendu de la réunion de bureau du 16 mars pour expliquer la décision du bureau d'abandonner le protocole de neutralisation fiscale.

Les bases d'imposition prévisionnelles 2017 ont été notifiées par la DDFIP à la Communauté de communes. La CCBLM doit voter les taux intercommunaux des impôts sur les ménages et le taux unique de la CFE correspondant au cumul des anciens taux communaux et des taux intercommunaux.

Le protocole de neutralisation fiscale ne pouvant s'appliquer, il est proposé de lisser l'ensemble des taux sur une durée de lissage de 5 ans. Les hausses et les baisses d'impôts seront progressives sur 5 ans avant d'atteindre des taux harmonisés pour l'ensemble du territoire.

Impôts	Bases prévisionnelles 2017	Taux moyen pondéré	Produit 2017
Taxe habitation	19 760 000	5,46%	1 078 896 €
Taxe foncière	15 969 000	3,16%	504 620 €
Taxe foncière non bâti	3 829 000	8,95%	342 696 €
Cotisation foncière des entreprises	2 553 000	24,99%	638 276 €
Total impôt			2 564 488 €

Monsieur Pereira explique que c'est le lissage des taux intercommunaux des impôts ménages. Il y aura donc 4 zones pour le lissage : ex CC du Bazois, ex CC Entre Loire et Morvan, ex CC des Portes Sud du Morvan et ex CC du Sud Morvan.

Pour ce qui est de la CFE, il y aura 46 zones pour le lissage puisque le taux de la CFE correspond à la fusion des taux communaux et des taux intercommunaux.

Il dit que personnellement il est contre le lissage puisqu'il a passé une centaine d'heures de travail sur le protocole de neutralisation fiscale.

Monsieur Margerin propose de voter sur le lissage.

Monsieur Pereira propose de voter d'abord sur les taux de la fiscalité. La CCBLM n'augmente pas sa fiscalité.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **approuve les taux d'imposition présentés dans les tableaux annexés correspondant aux taux moyens pondérés.**

Voix pour 64, abstention 1, contre 0

- **approuve le lissage des taux d'imposition et fixe une durée de lissage de 5 ans sur l'ensemble des taux d'imposition.**

Voix pour 41, abstentions 5, contre 19

Subventions aux associations

N°2017-94

Madame la Présidente présente le tableau détaillant les subventions aux associations et les actions culturelles. Elle présente les subventions qui seront versées aux associations ainsi que les montants consacrés aux CLEA du Bazois et des Portes Sud du Morvan.

Madame la Présidente fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **décide d'accorder une subvention de 500 € pour la manifestation « les enfants qui chantent » des écoles de Vandenesse, Rémilly, Fours.**

Voix pour 45, abstentions 9, contre 11

- **approuve, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations telles que décrites dans le tableau annexé à la présente délibération.**

Demande de subvention – Festival les P'tites scènes du Bazois

N°2017-95

L'année 2017 verra pour la cinquième année consécutive l'organisation du festival des P'tites Scènes du Bazois à Chatillon en Bazois les 23, 24, 25 juin 2017.

Cette manifestation, construite en lien avec nos différents partenaires et encadrée par une convention et un projet pédagogique partagé, découle d'un travail de toute une année avec les enfants pratiquants la danse, le théâtre, la musique et le cirque dans le Bazois. Cette dynamique s'inscrit dans une logique de développement territorial global, ayant pour objectif le renforcement de l'attractivité de notre territoire et le maintien du lien social entre tous les habitants.

L'année scolaire 2016-2017 a vu la création et la mise en place d'un CLEA sur le secteur scolaire du Bazois (contrat local d'enseignement artistique). Ce travail, en partenariat avec le Conseil départemental et la DRAC, sera présenté lors des P'tites Scènes 2017 à Chatillon en Bazois.

L'action de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan fait suite à celle de la Communauté de Commune du Bazois sur le volet de la culture. Elle a pour ambition de toucher tous les publics : les jeunes du Bazois et leur famille. Afin de maintenir et de mener à bien la politique de développement culturel, une subvention de 3 000 € est sollicitée auprès du Conseil départemental.

BUDGET PREVISIONNEL DES P'TITES SCENES DU BAZOIS			
Dépenses		Recettes	
cachets	4 026,40 €	Subventions	7 000,00 €
Bomkao	1 012,00 €	Conseil Départemental/ Culture	3 000,00 €
Daruma	2 014,40 €	Conseil départemental Agir	4 000,00 €
AlenKo	1 000,00 €	Autofinancement CCBLM	3 000,00 €

logistique	2 100,00 €		
sonorisation spectacle	2 100,00 €		
Communication	1 750,00 €		
graphisme, Yves Nivot	750,00 €		
impression	1 000,00 €		
Divers	2 123,60 €		
déclaration Sacem	700,00 €		
déclaration SACD			
Assurance	700,00 €		
Repas	723,60 €		
Total	10 000,00 €	total	10 000,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve l'organisation du Festival des P'tites scènes du Bazois du 23 au 25 juin 2017,
- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- sollicite le Conseil départemental de la Nièvre à hauteur de 3 000 € pour l'organisation de cette manifestation,
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette délibération.

Vote du budget primitif

Madame la Présidente tient à remercier Georges Pereira, Vice-Président, et Anne Falantin, responsable du Pôle finances, qui ont fait un travail monumental ainsi que la commission finances qui s'est réunie quatre fois.

Budget primitif – budget général

N°2017-96

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget général de la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget général,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé au conseil communautaire du 9 mars 2017,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 du budget général, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le budget général, pour l'exercice 2017, est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Madame la Présidente fait procéder au vote du budget général de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget général.

Voix pour 62, abstentions 3, contre 0

Budget déchets ménagers

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

N°2017-97

La Communauté de communes doit déterminer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par secteur.

Monsieur Pereira fait le point sur la situation du SIOM de la Machine qui a été dissout. La répartition entre la Communauté de communes Sud Nivernais et la Communauté de communes Bazois Loire Morvan est de 84% pour la CCSN et 16% pour la CCBLM.

Il est proposé de ne pas modifier le taux de la TEOM. Voir tableau ci-après.

ex-EPCI	Communes	Bases/Com mune 2016	Bases/ EPCI 2016	Bases prév. 2017	Bases/anciens EPCI	Taux (%)	Produit attendu		
ex- SIOM	CHARRIN	483 298	2 237 744	486 149	2 383 592	11,30	54 934,84		
	St GRATIEN								
	SAVIGNY	60 275		60 530		11,30	6 839,89		
	THAIX	30 763		34 930		11,30	3 947,09		
	CERCY LA TOUR	1 663 408		1 801 983		11,52	207 588,44		
ex- CCPSM	AVREE		5 674 690	65 264	5 834 470	10,63	6 937,56		
	CHIDDES			326 962		10,63	34 756,06		
	FLETY			69 264		10,63	7 362,76		
	LANTY			101 512		10,63	10 790,73		
	LAROCHEMILLAY			289 306		10,63	30 753,23		
	LUZY			2 444 451		10,63	259 845,14		
	MILLAY			331 057		10,63	35 191,36		
	POIL			170 733		10,63	18 148,92		
	REMILLY			139 444		10,63	14 822,90		
	St HONORE les Bains			1 352 445		10,63	143 764,90		
	SAVIGNY POIL								
	FOL			72 185		10,63	7 673,27		
	SEMELAY			276 972		10,63	29 442,12		
TAZILLY		194 875	10,63	20 715,21					
ex- CCSM	MAUX			131 714	3 129 628	9,45	12 446,97		
	MONTARON			131 098		9,45	12 388,76		
	PREPORCHE			198 551		9,45	18 763,07		
	SERMAGES			187 131		9,45	17 683,88		
	VILLAPOURÇON			498 432		9,45	47 101,82		
	VANDENESSE			302 591		9,45	28 594,85		
	MOULINS ENGILBERT			1 680 111		9,45	158 770,49		
Total							1 189 264,27		

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères tels que présentés ci-dessus.

Voix pour 64, abstention 1, contre 0

Tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères

N°2017-98

Monsieur Panier dit qu'il n'y a pas eu d'harmonisation en 2017 mais qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière.

Monsieur Panier dit que ce sont les objectifs de ces études. Ces dernières permettront de prendre des décisions en toute clarté. Pour l'harmonisation taxe/redevance, il faut que la décision soit prise avant le 15 octobre.

Deux secteurs étaient à la redevance : les communes de l'ex CC Entre Loire et Morvan appartenant au SICTOM des Morillons et les communes de la CC du Bazois. Les tarifs et les catégories n'étaient pas les mêmes sur les secteurs.

- Communes de l'ex CC du Bazois sauf Limanton

Tarifs ex CC Bazois	Redevance	
RP1	90	
RP2	130	
RP3	147	
RP4	157	
RP5+	162	
RS	130	
Gîtes -6	130	
Gîtes +6	162	
Communes -200 hab	60	
Communes -500 hab	103	
Communes -2000 hab	256	
Camping cat. 1	420	
Camping cat. 2	276	
Salles communales	100	
MJC Chatillon	310	
Commerçants cat. 1 ¹	50	
Commerçants cat. 2 ²	80	
Commerçants cat. 3 ³	100	
Artisans	100	
Cantine scol. Châtillon	250	
Cantine scol. Rurale	50	
Maison de retraite	1929	
Maison du Bazois	130	
Grde Surface alimentaire	1875	
Village d'enfants	451	
PMI	322	
Lieu de séminaire	472	
Ctre loisirs des Gauthets	215	
Maison petite enfance	300	
Centre Social	103	
Maison des générations	150	
Médecins	0	si justif. de collecte spécifique
Infirmiers	0	
Dentistes	0	

¹ Gravure, tabac, banques, assurances, cabinet comptable, bureaux, notaires, agence immobilière, la Poste-agence rurale, ambulances, auto-école, centre médico pédagogique, kinésithérapeute, syndicats intercommunaux.

² Lingerie, imprimerie, restaurant -10tables, coiffeur, électroménager, pharmacie, café, pâtisserie, fleuriste, magasin de chaussures, boulangerie, épicerie, motoculture, la Poste agence Chatillon, C.A.P., aliment du bétail, poterie, expo-vente de laine, groupe vétérinaire, maison de la presse, magasin d'optique.

³ Supérette, boucherie, restaurant +10 tables, locations de bateaux, gros magasin outillage.

Le montant prévisionnel collecté pour la redevance de l'ex CC du Bazois (sauf Limanton) est de 327 900 €.

- **La commune de Limanton** avait des tarifs à part puisqu'il appartenait au SICTOM des Morillons.

Tarifs Limanton	Redevance
RP1	86
RP2	111
RP3	118
RP4+	128
RS	104
Professionnels cat. 1	11
Lassince	25
Kling	25
Mairie	56
Salle des fêtes	56
Gîtes	56
Camping	167
La Rustine	167

Le montant prévisionnel collecté pour la redevance sur la commune de Limanton est de 22 100 €.

- **Communes de l'ex CC Entre Loire et Morvan qui faisaient partie du SICTOM des Morillons : Fours, Isenay, Montambert, Montigny-sur-Canne, Saint-Hilaire-Fontaine, Saint-Seine, Ternant.**

Tarifs secteur de Fours	Redevance
RP1	115
RP2	147
RP3	164
RP4+	175
RS	147
Entreprise	110
Administration - service	110
Commerce	110
Gîte, chambre d'hôte, camping	182
Mairie	254
Mairie pour écoles	61
Mairie pour salles des fêtes	109

Le montant prévisionnel collecté pour la redevance sur les communes du secteur de Fours est de 171 923 €.

L'ensemble des redevances représentent une recette prévisionnelle de 521 923 €.

D'autre part, des redevances spéciales existent pour les gros producteurs de déchets sur les communes qui sont à la TEOM. Les recettes attendues sont de 58 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les tarifs des redevances tels que présentés ci-dessus.

Budget primitif – budget annexe déchets ménagers **N°2017-99**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexedéchets ménagers de la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe déchets ménagers,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe déchets ménagers est soumis au vote par nature,

Le budget primitif pour l'exercice 2017 est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe déchets ménagers.

Budget primitif – budget annexe voirie **N°2017-100**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe voirie de la Communauté de communes.

Monsieur Caillot dit que le marché de voirie sera lancé demain si le budget est voté ce soir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe voirie,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe voirie est soumis au vote par nature,

Le budget primitif pour l'exercice 2017 est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe voirie.

Voix pour 64, abstention 1, contre 0

Budget primitif – budget annexe Office de tourisme **N°2017-101**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe Office de tourisme de la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Office de tourisme,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe Office de tourisme est soumis au vote par nature,

Le budget primitif pour l'exercice 2017 est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe Office de tourisme.

Voix pour 62, abstentions 3, contre 0

Budget primitif – budget annexe assainissement collectif **N°2017-102**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe assainissement collectif la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe assainissement collectif,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe assainissement collectif est soumis au vote par nature,

Le budget primitif pour l'exercice 2017 est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe assainissement collectif.

Budget primitif – budget annexe assainissement non collectif **N°2017-103**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe assainissement non collectif la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe assainissement non collectif,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe assainissement collectif est soumis au vote par nature,

Le budget primitif pour l'exercice 2017 est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe assainissement non collectif.

La commission assainissement s'est réunie le mardi 18 avril.

Les tarifs du SPANC de l'ex Communauté de communes des Portes Sud du Morvan ont été évoqués. En effet, la facturation du contrôle périodique pour l'ex CC des Portes Sud du Morvan se faisait par avance sur la facture d'eau à savoir 7,5 €/semestre depuis 2006. Cette facturation par avance vient d'être arrêtée.

Ainsi, de 2006 à 2016, les usagers du SPANC ont payé 150 €. Or, certains contrôles payés n'ont pas été réalisés (1 566). Certains usagers n'ont été contrôlés qu'une seule fois voire pas du tout pour certaines résidences secondaires

Le tarif d'un contrôle était au départ de 60 € pour un contrôle tous les 4 ans puis à compter de 2009, 75 € pour une fréquence de 5 ans et, depuis 2016, 100 € pour une fréquence de 10 ans.

Contrôles à venir :

Le tarif d'un contrôle étant de 100 €, les usagers contrôlés pour la deuxième fois devraient payer 175 € au total pour les deux contrôles réalisés, l'un à 75 €, l'autre à 100 €, ce à quoi on soustrait les 150 € que les usagers ont déjà payés par avance, il reste donc 25 € à leur facturer pour les nouveaux contrôles réalisés.

Il est proposé de procéder selon les éléments présentés à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les éléments de facturation pour le SPANC présentés ci-dessus.

Voix pour 61, abstentions 1, contre 3

Budget primitif – budget annexe OCMACS**N°2017-105**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe OCMACS la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe OCMACS,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe OCMACS est soumis au vote par nature,

Le budget primitif pour l'exercice 2017 est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe OCMACS.

Budget primitif – budget annexe MARPA**N°2017-106**

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe MARPA la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe MARPA,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe MARPA est soumis au vote par nature,

Le budget primitif pour l'exercice 2017 est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe MARPA.

Budget primitif – budget annexe télécentre

N°2017-107

Monsieur Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe télécentre la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-36 et L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe télécentre,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe télécentre est soumis au vote par nature,

Le budget primitif pour l'exercice 2017 est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe télécentre.

Assainissement

Attribution du marché de travaux de la mise en collectif du bourg de Villapourçon N°2017-108

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'attribution du marché pour les travaux du bourg de Villapourçon.

Le marché était composé de 3 lots :

Lot n°1 : réseau de collecte

Lot n°2 : poste de refoulement

Lot n°3 : station de traitement des eaux usées

Estimation des travaux : 338 000 € HT

Suite à l'analyse des offres, la commission propose d'attribuer les marchés à :

- SNT-PAM pour le lot n°1
- Hydrelec pour le lot n°2
- SNT-PAM pour le lot n°3

Montant total du marché : 261 020,15 € HT

Monsieur Thomas dit qu'il n'est pas membre de la CAO. Des entreprises locales avaient répondu mais n'ont pas été retenues du fait de la différence de prix importante.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **retenir l'entreprise SNTPAM pour le lot n°1 pour un montant de 149 672,15€ HT,**
- **retenir l'entreprise Hydrelec pour le lot N°2 pour un montant de 25 350 € HT,**
- **retenir l'entreprise SNTPAM pour le lot n°3 pour un montant de 85 998 € HT.**

Attribution du marché pour la réalisation de l'étude diagnostique du réseau de Moulins-Engilbert

N°2017-109

Madame la Présidente explique qu'une étude diagnostique est nécessaire sur le réseau d'assainissement de la commune de Moulins-Engilbert. Cette étude conditionne l'octroi de subventions de la part de l'agence de l'eau.

Une consultation a été réalisée. Plusieurs entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Aqua Préserv' pour un montant de 50 641 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de

- **réaliser l'étude diagnostique sur le réseau d'assainissement de Moulins-Engilbert,**
- **retenir l'entreprise Aqua Préserv' pour la réalisation de l'étude 50 641 € HT.**

Convention constitutive pour le groupement de commande des travaux de la rue des marbres à Moulins-Engilbert

N°2017-110

Madame la Présidente explique que des travaux de mise en séparatif d'un réseau unitaire (eaux usées et pluviales) sont à réaliser cette année dans une rue de Moulins-Engilbert. Les travaux sont urgents puisque la voie est très dégradée et doit être refaite. Le calendrier est très serré pour réaliser l'ensemble des travaux cette année.

En 2015, la Communauté de communes du Sud Morvan s'est dotée de la compétence « Assainissement collectif : gestion et entretien des réseaux de collecte et des installations de traitements des eaux usées » qui ne comprenait donc pas les eaux pluviales.

Les travaux seront réalisés de la manière suivante :

- la commune prend en charge les travaux relatifs aux eaux pluviales et à la réfection de la voirie,
- la Communauté de communes prend en charge les travaux relatifs aux eaux usées.

Le coût prévisionnel des travaux « eaux usées » est de 46 182 € subventionnés à 40 % par l'agence de l'eau et 20 % de DETR.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **approuve la réalisation d'un marché groupé avec la commune de Moulins-Engilbert pour les travaux de la rue des marbres, la Communauté de communes prenant à sa charge le lot « eaux usées » ;**
- **approuve la convention constitutive du groupement de commande ;**
- **autorise Madame la Présidente à signer la convention.**

Désignation des membres pour la commission d'appel d'offres du groupement de commande pour les travaux de la rue des marbres à Moulins-Engilbert **N°2017-111**

Pour le marché groupé des travaux de la rue des marbres à Moulins-Engilbert, une commission d'appel d'offres sera créée avec des membres de la CAO de la Communauté de communes et des membres de la CAO de la commune de Moulins-Engilbert.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur René DUVERNOY comme représentant à la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Ressources humaines

Validation de mesures transitoires dans l'attente de la constitution du comité technique **N°2017-112**

Monsieur Thomas présente le travail de la commission ressources humaines et les propositions qui en émanent.

Les décisions relatives au personnel (organisation, politique d'action sociale, remboursement de frais, temps de travail, absences exceptionnelles) sont soumises au préalable à l'avis du Comité technique. Etant donné qu'il n'est pas encore constitué puisque les élections professionnelles n'ont pas eu lieu, il est proposé de prendre des mesures transitoires pour définir des règles permettant le bon fonctionnement de la Communauté de communes.

Le document joint présente les propositions faites par la commission ressources humaines.

La date des élections professionnelles (élection des représentants du personnel au Comité technique et au Comité d'Hygiène de sécurité et des conditions de travail) a été fixée au 22 juin 2017.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les mesures transitoires telles que annexées à la présente délibération.

Action sociale

Représentants aux Centres sociaux **N°2017-113**

La commission d'action sociale propose que la Présidente et la Vice-Présidente à l'action sociale soient les représentantes de la CCBLM auprès des Centres Sociaux.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Conventions avec le Centre social de Fours **N°2017-114**

Madame Voilliot, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, explique que l'ex CC Entre Loire et Morvan passait des conventions annuelles avec le Centre social de Fours pour le Contrat Enfance Jeunesse et pour les chèques mobilité. Ces conventions détaillaient les modalités de financement de ces dispositifs. Il convient de valider ces conventions pour l'année 2017.

Madame Voilliot procède à la lecture des conventions.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **approuve la convention pour le Contrat Enfance Jeunesse avec le Centre social de Fours,**
- **approuve la convention pour les chèques mobilité avec le Centre social de Fours,**
- **autorise Madame la Présidente à signer ces conventions.**

Politique tarifaire du Contrat Enfance Jeunesse

N°2017-115

Madame Voilliot, Vice-Présidente, en charge de l'action sociale, explique que les 4 Centres sociaux n'ont pas les mêmes tarifs pour les activités inscrites aux Contrats Enfance Jeunesse et notamment pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

En vue de l'harmonisation de la politique tarifaire des centres sociaux sur le territoire de la nouvelle Communauté de communes et à destination des usagers et de la population du territoire,

La commission action sociale propose d'appliquer les tarifs selon les mêmes critères.

La Communauté de communes considère comme bénéficiaires du tarif modulé pour les habitants de la CCBLM :

- les familles résidant de façon permanente sur la Communauté de communes,
- les parents travaillant sur le territoire ou les enfants scolarisés sur la Communauté de communes,
- les enfants en vacances chez les grands parents, familles ou amis habitant la Communauté de communes,
- les enfants de touristes en vacances sur la Communauté de communes,

Dans tous les autres cas, les usagers bénéficient du tarif pour les familles hors Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la politique tarifaire pour le Contrat Enfance Jeunesse telle que décrite ci-dessus.

Projet d'aménagement à la Maison des Générations

N°2017-116

Le Centre social du Bazois a un projet d'aménagement d'une véranda à la Maison des générations pour bénéficier d'une salle d'activités plus grande notamment pour les activités du centre de loisirs sans hébergement.

Les travaux sont estimés à 102 759€ HT. Ils pourront bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% de la CAF. Le Centre social participerait également au financement à hauteur de la part d'autofinancement de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **approuve la réalisation des travaux d'aménagement d'une véranda à la Maison des générations,**
- **approuve le plan de financement du projet,**
- **autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette délibération.**

Demande de subvention pour l'aménagement du préau de la halte-garderie en 2 salles d'activités et sanitaires pour l'accueil de loisirs **N°2017-117**

En octobre 2015, le centre social sollicite le dispositif local d'accompagnement, dont l'enjeu est de répondre aux besoins territoriaux tout en favorisant le développement de la structure. La demande est centrée sur le projet de développement du multi-accueil à la semaine complète. Lors de l'analyse, il s'avère qu'un développement conduit à la nécessité de créer une extension au jardin des enfants. Cette extension permettra à l'ensemble des activités du centre social de cohabiter et de dispenser un accueil de qualité. Ce projet n'est pas encore abouti.

Cependant, au cours de l'été 2016, une extension de l'accueil de loisirs à la journée pendant les vacances scolaires s'opère. Ce développement génère une gêne dans l'accueil des familles lors des arrivées et des départs. En effet, le jardin des enfants réunit l'ensemble des activités : petite enfance, enfance, jeunesse, adulte, séniors.

La fonction accueil et le travail sur la parentalité sont des points importants pour le centre social et les professionnels. L'extension du préau faciliterait l'accueil des enfants qui se rendent à l'accueil de loisirs et de façon indirecte au multi-accueil.

De plus, ce projet permettrait d'assurer la mise en sûreté des enfants et personnels du multi-accueil en réponse aux obligations de la circulaire DGCS/SD2C/2016/261 ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

Ce préau accueillerait donc les enfants de l'accueil de loisirs le matin et le soir lors des arrivées et départs. Une salle sera dédiée aux enfants de moins de 6 ans, l'autre aux 6-10 ans. Ces salles pourront également être utilisées pour certaines activités afin de désengorger les autres salles occupées par le multi-accueil et le Ram. Le système de cloison amovible permet de séparer les salles afin de pratiquer deux activités sur un même créneau horaire, mais avec deux publics différents. Un accès aux toilettes est intégré au projet. Il permet d'assurer une continuité de surveillance des enfants pendant les temps d'accueil et d'activités.

L'enjeu pour la Communauté de Communes et le centre social est de proposer un accueil de qualité et qui réponde aux besoins en mode de garde des familles. Il s'agit de pérenniser la politique enfance-jeunesse impulsée par l'EPCI depuis 2010.

D'autant plus, cette extension, faciliterait l'ouverture à la semaine complète du multi-accueil. Ce projet est attendu par les familles. Projet sur lequel la Communauté de Communes a engagé avec le centre social un travail important en lien avec les partenaires CAF, MSA et Conseil Départemental.

Dépenses		Recettes	
Architecte VIDEAU et bureaux d'études	30 280	Fonds de soutien BTP – Région BFC	28 736 20%
Travaux	113 400	CAF	86 208 60%
		Autofinancement	28 736 20%
Total	143 680	Total	143 680

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,
 - approuve l'aménagement de la halte-garderie à Luzy,

- approuve le plan de financement du projet,
- sollicite la Caisse d'allocations familiales de la Nièvre à hauteur de 60 % soit 86 208€,
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette délibération.

Voix pour 64, abstention 0, contre 1

Salle de réunion du télécentre

N°2017-118

Un tarif a été mis en place au télécentre pour la location de la salle de réunion. La commission d'action sociale propose que cette salle soit mise à disposition gratuitement pour les centres sociaux du territoire de la CCBLM. Les activités économiques seront prioritaires pour la réservation de la salle.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition.

Voix pour 31, abstentions 8, contre 26

Voirie

N°2017-119

Monsieur Caillot, Vice-Président en charge de la voirie, explique que la commission voirie a prévu de faire un marché à bons de commande pour les travaux de voirie des communes de l'ex CC du Bazois et l'ex CC Entre Loire et Morvan. Le marché est estimé à 572 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve la mise au point du marché de travaux de voirie ;
- décide de procéder à la consultation des entreprises.

Tarifs des chapiteaux

N°2017-120

L'ex CCSM avait deux chapiteaux de 6 m x 12 m qu'elle louait aux associations, mairies et particuliers.

Les tarifs des chapiteaux de l'ex CCSM étaient les suivants :

- 600€ de caution
- 30€ l'un et 50€ les 2 chapiteaux pour les associations de la Communauté de communes
- 150€ et 250€ pour les associations hors Communauté de communes
- 150€ et 250€ pour les particuliers, dans ou hors Communauté de communes
- 300 et 600 pour manifestations à but commercial

Il est proposé de garder les mêmes tarifs pour la CCBLM.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs pour les chapiteaux tels que décrits ci-dessus.

Questions diverses

☞ Pouvoir de police

Les pouvoirs de police des maires sont automatiquement transférés à la Communauté de communes dans le cadre de ses compétences sauf :

- si les maires s'y opposent dans un délai de six mois suite à l'élection,
- la Présidente peut y renoncer si des maires s'y sont opposés.

Monsieur Reveniaud demande si la démarche est à refaire.

Madame la Présidente répond que oui.

☞ Logo

Madame Roy demande si quelqu'un travaille sur le logo de la CCBLM et sur la communication.

Madame la Présidente dit que pour le lycée Alain Colas c'est trop tard, il faut attendre septembre et qu'un cabinet spécialisé c'est cher.

- Madame Domart dit que ce n'est pas forcément cher.

- Monsieur Desrayaud dit qu'il est possible d'utiliser e-bourgogne pour faire notre site internet.

- Madame la Présidente propose de créer un groupe de travail sur le logo.

- Madame Bertrand, Monsieur Péré, Madame Roy se proposent pour faire partie de ce groupe de travail.

-☞ Monsieur Panier informe les membres du conseil que Laura Fay, ambassadrice du tri n'a pas souhaité renouvelé son contrat pour des raisons personnelles.

☞ Madame la Présidente remercie Madame Berthelot qui part à la retraite au 1^{er} mai.

☞ Monsieur Garçon demande si les documents du conseil peuvent être projetés.

L'ordre du jour ayant été traité, la Présidente lève la séance à 23h30.



**La Présidente de la Communauté
De Communes du Bazois**

Dominique JOYEUX

PAS DE MODIFICATIONS
DU PV ET DU CR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 AVRIL 2017

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 20 avril 2017.